



## PRODUCTION

Les unités de production n°1, 2, 3, 4 et 6 sont en fonctionnement, à disposition du réseau électrique. A noter que l'unité n°3 a été déconnectée du réseau le 6 décembre pour être reconnectée le 8 décembre, suite à une opération de maintenance programmée, de courte durée. L'unité de production n°5 est à l'arrêt programmé pour visite partielle avec changement des générateurs de vapeur.

## GOLDEN MEN, LE RETOUR

Le site a reçu mercredi 11 décembre une délégation de salariés chinois de China General Nuclear Power Group actuellement en formation à Paris. D'anciens tuteurs des « Golden Men » étaient présents pour les accueillir. Les échanges ont permis de revenir sur les liens d'affection qui lient les agents de Gravelines et leurs homologues chinois. L'histoire entre Gravelines et la Chine a démarré il y a 30 ans. Une délégation de 110 salariés chinois était envoyée dans des centrales comme Gravelines pour « apprendre le métier ». Cette longue collaboration a permis aux tuteurs et aux stagiaires de tisser des liens d'amitié, dépassant le cadre de la relation professionnelle. Toutes les occasions sont donc bonnes pour retrouver les amis chinois !



## PLAN D'EXCELLENCE DE LA FILIERE NUCLEAIRE

EDF a présenté le plan « excell » permettant à la filière nucléaire d'atteindre le plus haut niveau de rigueur et d'excellence. Excell sera déployé dès 2020, et reposera sur trois axes :

### 1. Le renforcement de la qualité industrielle

Une révision en profondeur de la relation « client – fournisseur » pour un partage plus équilibré des risques et des contrats en phase avec les pratiques industrielles. Le choix des fournisseurs valorisera davantage les critères de qualité. Les fournisseurs seront également mieux associés à l'élaboration des spécifications et à l'analyse de la constructibilité.

Un nouveau schéma de qualification des fournisseurs sera déployé pour les projets de construction de nouveaux réacteurs, renforçant les exigences et pouvant être étendu aux entreprises sous-traitantes de rang 2 et au-delà.

Sur les opérations les plus sensibles, une qualification des procédés de fabrication et des outils de traçabilité renforcés seront mis en œuvre permettant de garantir la qualité des pièces.

### 2. Le renforcement des compétences

EDF consolidera les démarches engagées par la filière en créant une Université des métiers du nucléaire.

Des parcours croisés seront mis en place au sein d'EDF et de la filière ainsi qu'entre les métiers de la fabrication, de la construction et de l'exploitation.

La filière nucléaire mettra en place un plan spécifique pour le recrutement et la formation de soudeurs dont la qualification répondra au niveau d'exigence du secteur.

### 3. Le renforcement de la gouvernance des grands projets nucléaires

pour chaque grand projet le Président-directeur général d'EDF présidera un comité stratégique chargé de valider les données initiales du projet, de définir ses objectifs, ses coûts et ses délais, d'en valider les engagements financiers et d'approuver les principaux contrats. Le Conseil d'administration sera tenu informé régulièrement de l'avancement de ces grands projets.

Jean-Bernard Lévy, PDG d'EDF a déclaré : « *Le plan excell doit permettre de créer les conditions d'un regain de confiance dans la filière nucléaire française et de répondre aux difficultés décrites dans le rapport de Jean-Martin Folz. Notre objectif est de permettre au nucléaire, énergie neutre en carbone, de continuer de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre le changement climatique.* »



## VIE INDUSTRIELLE

### Inspections :

**04/12/2019** : Inspection inopinée de chantier sur le chantier de l'unité n°5

**12/12/2019** : Inspection Respect des engagements

### Ecarts de sûreté et radioprotection

- Le **2 décembre 2019**, l'analyse des prélèvements systématiques réalisés sur les rejets d'eau pluviale met en évidence 2 dépassements ponctuels de la valeur limite de concentration des matières en suspension.

En effet, le rejet du 2 décembre présentait un résultat à 141 mg/L, pour un rejet de 15 minutes. Celui du 8/9 décembre présentait un résultat de 300 mg/L pour un rejet de 35 minutes. La valeur limite en concentration autorisée est de 80 mg/L. Cet écart relatif à l'environnement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations. Il a été déclaré le 6 décembre 2019 et indiqué le **13 décembre 2019** à l'Autorité de sûreté nucléaire.

- Lors de l'arrêt de l'unité de production n° 2, une activité de maintenance nécessite le décalorifugeage de tuyauteries pour permettre la mise en place de nouveaux instruments de mesure. Le **2 avril 2019**, lors de la repose des calorifuges, des traces de contaminations en interne sont détectées chez trois intervenants à un seuil inférieur au seuil d'évaluation dosimétrique. Les intervenants ont été pris en charge par le service médical du site. Il n'y a pas eu de conséquence sanitaire pour les intervenants. Cet écart, initialement déclaré en Evénement Intéressant pour la Radioprotection (EIR), est reclassé en Evènement Significatif pour la Radioprotection (ESR). Cet écart relatif à la radioprotection n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a été déclaré le **9 décembre 2019** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0 sur l'échelle INES.

- Le 30 septembre 2019, l'unité de production n° 5 est en arrêt. Des activités de maintenance sont réalisées dans le cadre du remplacement des générateurs de vapeur. En sortant de zone contrôlée, 2 intervenants sont détectés contaminés radiologiquement, dont un

avec des traces de contamination en interne, inférieures au seuil d'évaluation de dose. Le **4 décembre 2019**, une activité de maintenance est en cours. En sortie de zone contrôlée, 8 intervenants sont détectés contaminés radiologiquement. 5 d'entre eux présentent des traces de contaminations internes, inférieures au seuil d'évaluation de dose. Il n'y a eu aucune conséquence sanitaire pour les intervenants. Cet écart relatif à la radioprotection n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a été déclaré le **9 décembre 2019** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0 sur l'échelle INES.

Le **19 novembre 2019**, l'unité de production n° 5 est en arrêt pour une visite partielle de l'installation, l'ensemble des éléments combustibles se situe dans le bâtiment combustible. Une fuite est constatée sur une tuyauterie d'eau brute servant au refroidissement sur la partie non nucléaire de l'installation. En cas de rupture de cette tuyauterie, les moyens de pompage existants n'auraient pas permis d'évacuer l'eau du local et cela aurait pu engendrer une inondation. Dès la détection de l'écart, le remplacement de la vanne et de la tuyauterie a été effectué. Cet écart de Sûreté n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a été déclaré le **12 décembre 2019** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0, sur l'échelle INES.

- Le **26 avril 2019**, l'unité n° 4 est en arrêt pour rechargement, un essai périodique est engagé sur une pompe commune à l'unité de production n°3 voisine, alors en fonctionnement. Lors de cet essai, on constate une pression non conforme aux critères d'exploitation le métier responsable de ce matériel atteste du bon fonctionnement de la pompe. Lors de la présentation des résultats de l'arrêt, l'Autorité de Sûreté Nucléaire demande un positionnement sur l'événement. Après étude, l'ingénierie nationale d'EDF a confirmé la fonctionnalité de ce matériel. Cet écart de Sûreté n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement et a été déclaré le **13 décembre 2019** à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0, sur l'échelle INES.